

pour ainsi parler, à dire des choses au-dessus de son propre esprit, la preuve de la vérité n'en est pas moins constante, et peut-être est-elle encore plus forte dans cette dernière présupposition.

CHAPITRE XXXI.

Que cette grâce reconnue par Origène est prévenante, et quel rapport elle a avec la prière.

Il ne reste plus qu'à démontrer que cette grâce, qu'on voit déjà si efficace, est encore prévenante; mais c'est de quoi Origène ne nous permet pas de douter, lorsqu'il dit¹, que *la nature humaine n'est pas suffisante à chercher Dieu en quelque façon que ce soit, et à le nommer même, si elle n'est aidée de celui-là même qu'elle cherche*. Nous cherchons donc, mais inutilement, si celui que nous cherchons ne nous aide, c'est-à-dire, ne nous cherche le premier; ce qui fait dire au même Origène, dans son livre de la Prière, que la grâce nous prévient, lorsqu'en étant venu à l'explication de cette demande de l'Oraison dominicale: *votre volonté soit faite en la terre comme au ciel*, il parle ainsi²: « Si nous sommes encore terre à cause de nos péchés, nous prions que l'efficacité de la divine volonté s'étende jusqu'à nous pour nous corriger, de même qu'elle a prévenu ceux qui avant nous ont été faits et sont ciel (*par leur attachement aux choses célestes*), que si nous avons déjà (*en quelque sorte*) cessé d'être terre, et que Dieu nous répute ciel, nous prions que dans ce qui reste encore de plus mauvais, la volonté de Dieu soit accomplie dans la terre comme dans le ciel, afin que tout ce qu'il y a de terrestre devienne ciel; en sorte que la terre ne soit plus, mais que tout soit ciel en nous. » On voit donc, non-seulement que la grâce fait tout en nous par son efficacité, mais encore en particulier qu'elle a prévenu ceux dont les désirs sont déjà attachés au ciel, et qu'elle ne cesse d'opérer qu'ils s'y attachent encore davantage.

Cette force de la grâce prévenante paraît encore dans ce bel endroit sur saint Luc³: « Qui de nous n'a pas été insensé? et maintenant, par la divine miséricorde, nous avons l'intelligence, et désirons Dieu avec ardeur: qui de nous n'a pas été incrédule? et maintenant, par Jésus-Christ, nous avons et suivons la justice: qui de nous n'a pas été errant et vagabond? et maintenant, par l'avènement de notre Sauveur, nous sommes imperturbables et ne souffrons plus d'agitations; mais nous marchons dans la bonne voie, par celui qui dit: Je suis la voie. » Nous

¹ Lib. VII, p. 360.

² Explicat. Or. dom. n° 15, p. 85, quæsl. 103.

³ Hom. VII, t. II, p. 138.

sommes donc prévenus, puisqu'on nous prend dans l'erreur et dans le péché, pour nous transférer à la grâce.

Il confirme ce qu'il avance par l'exemple des catéchumènes: « Qui, dit-il¹, ô catéchumènes, vous a assemblés dans l'Église? qui vous a fait quitter vos maisons pour cette sainte assemblée? Nous n'avons point été vous chercher de porte en porte; mais le Père tout-puissant, par sa vertu invisible, a excité cette ardeur dans ceux qu'il en a crus dignes, et vous a entraînés ici comme par force, malgré les doutes qui s'élevaient dans vos esprits. »

Il ne faut point s'étonner de ce mot de *dignes*; car nous verrons, et bientôt, par Origène même², que ceux qui sont *dignes*, c'est Dieu qui les a faits *dignes* auparavant; et dès ici, nous voyons que ceux qu'il suppose *dignes* ne l'étaient pas au commencement, puisqu'ils étaient dans l'égarement et dans l'incrédulité.

S'il y a quelque chose en nous par où nous puissions nous rendre dignes de Dieu, c'est sans doute la prière: Mais, dit Origène³, *elle n'est point en nous comme de nous-mêmes; c'est le Saint-Esprit, qui, voyant que nous ne savons ce que nous devons demander, commence en nous la prière que notre esprit suit: semblable à un maître qui, voulant instruire un enfant, prononce la première lettre qu'il faut répéter après lui*. Ainsi agit ce maître céleste dans la prière: *il commence, et nous suivons: il nous présente les gémissements par où nous apprenons nous-mêmes à gémir; et il ne dédaigne pas d'être notre guide dans le voyage; c'est-à-dire, bien assurément, que c'est lui qui marche devant, et qui nous conduit; ce qui est aussi ce qu'Origène avait entrepris de prouver*.

Il donne tant à la prière, dans l'endroit où nous avons vu que l'Évangile prévaudra un jour par toute la terre, qu'en invitant les Romains à s'y soumettre, il les assure qu'en le faisant *ils seront victorieux par la prière, et que, protégés par la puissance de Dieu, ils n'auront plus de guerre*⁴; ce qui ne se peut, sans que Dieu tourne les cœurs à la paix; d'où il prend occasion de leur adresser ces paroles⁵: « Vous ne devez pas mépriser la milice des chrétiens, qui, gardant à Dieu leurs mains pures, combattent par leurs prières contre ceux qui s'opposent aux justes desseins de l'empereur et de ses soldats, afin que Dieu les détruise; c'est pourquoi, *poursuit-il*, renversant par nos prières les démons qui émeu-

¹ Hom. VII, t. II, p. 138.

² Cont. Cels. lib. III.

³ Ad. Rom. cap. VIII, lib. VII, p. 370, 371.

⁴ Ljb. VIII, p. 424.

⁵ Ibid. p. 427.

« vent les guerres, et excitent les violateurs des serments et les perturbateurs de la paix, nous rendons un plus grand service à l'empereur que ceux qui portent les armes sous ses ordres. » Par où il montre toujours que tout cède à la puissance de Dieu, qu'on invoque par la prière; puis qu'elle tient en bride les démons, et empêche leurs instigations de prévaloir sur la volonté des hommes.

CHAPITRE XXXII.

Prière de saint Grégoire de Nazianze, rapportée par saint Augustin.

La prière de saint Grégoire de Nazianze, dont je vais parler après saint Augustin, n'est pas une prière directe; mais elle n'en fait pas voir pour cela moins clairement l'efficacité de la prière et de la grâce. Ce grand homme parle en cette sorte aux ennemis de la divinité du Saint-Esprit: *Confessez que la Trinité est d'une seule nature, et nous prions le Saint-Esprit qu'il vous donne de l'appeler Dieu. Il vous le donnera, j'en suis certain; celui qui vous a donné le premier, vous donnera le second*¹. S'il vous donne de le croire Dieu, il vous donnera de l'appeler tel; ou, comme l'interprète saint Augustin², *s'il vous donne de le croire, il vous donnera de le confesser*.

Il paraît, par ce passage, qu'on demande à Dieu la conversion actuelle des hérétiques, et non-seulement le commencement, mais encore la perfection; d'où saint Augustin conclut, que ce Père, comme les autres, et comme saint Cyprien, a tout donné à la grâce.

CHAPITRE XXXIII.

Prière de Guillaume, abbé de Saint-Arnoul de Metz.

Pour montrer l'uniformité et la continuité de la doctrine, joignons à ces prières des anciens docteurs de l'Église orientale, cette prière d'un saint abbé latin du onzième siècle, c'est le vénérable Guillaume, abbé de Saint-Arnoul de Metz, dont l'humble et savant père Mabillon nous a rapporté, dans le premier tome de ses *Analectes*³, cette oraison qu'il faisait le jour de saint Augustin, avant la messe: « Je vous prie, Seigneur, de me donner, par les intercessions et les mérites de ce saint, ce que je ne pourrais obtenir par les miens, qui est que, sur la divinité et l'humanité de Jésus-Christ, je pense ce qu'il a pensé, je sache ce qu'il a su, j'entende ce qu'il a entendu, je croie ce qu'il a cru, j'aime ce qu'il a aimé, je prêche ce qu'il a prêché; » et un peu après: « Je

¹ Aug. lib. de don. persev. n° 49. Greg. Naz. Or. XLIV, p. 710.

² Aug. lib. de don. pers. n° 49.

³ Anal. t. I, p. 281.

« vous prie, ne permettez pas que je sois saisi de frayeur au jour de ma mort; mais faites plutôt que je vive, de sorte qu'il me soit utile et profitable de désirer d'être dégagé de ce corps mortel, et d'être avec Jésus-Christ; » et enfin: « Tout est, Seigneur, en votre puissance, et personne ne peut résister à votre volonté: si vous vous résolvez de nous sauver, aussitôt nous serons délivrés. » Toutes ces paroles portent, et sont prononcées pour expliquer que le fruit, que ce saint abbé tirait de sa dévotion pour saint Augustin, était principalement celui de mettre, selon sa doctrine et à son exemple, toute l'espérance de son salut en cette grâce qui peut tout et donne tout. Il faudrait transcrire tous les écrits des saints, si l'on voulait rapporter toutes les prières semblables.

CHAPITRE XXXIV.

Que saint Augustin prouve, par la doctrine précédente, que les anciens docteurs ont reconnu la prédestination: ce qu'il répond aux passages où ils l'attribuaient à la prescience.

Saint Augustin, qui a vu, dans les anciens docteurs de l'Église, cette doctrine sur la prévention efficace et toute-puissante de la grâce¹, dans chaque action de piété, depuis le commencement jusqu'à la fin de la vie, en a conclu que ces saints, par exemple, saint Cyprien, saint Grégoire de Nazianze, saint Ambroise, avaient enseigné la même doctrine que lui sur la prédestination; car encore qu'ils ne la nommassent pas dans les passages qu'il en rapportait, c'était assez dans le fond qu'ils reconnussent cette grâce qui donnait l'effet, et non-seulement le commencement, mais encore la persévérance, pour conclure qu'ils donnaient tout à la prédestination, dès qu'ils donnaient tout à la grâce.

Sur ce fondement, il ne s'étonna jamais de ce qu'on lui objectait des anciens. On lui disait qu'ils admettaient une prédestination fondée sur la prescience; mais il répondait que cela était très-véritable². Lui-même, dans cette célèbre définition de la prédestination qui n'est ignorée de personne, faisait marcher la prescience la première. *La prédestination est*, disait-il³, *la prescience et la préparation des bienfaits de Dieu, par lesquels sont certainement délivrés tous ceux qui le sont*. C'est donc premièrement une prescience, et c'est dans la suite la préparation d'une grâce actuellement et certainement délivrante à l'égard de tous les élus. Selon cette définition, il n'excluait pas de la prédestination la prescience de nos bonnes

¹ Aug. de don. pers. cap. XIX, XX.

² De don. persev. cap. XVIII.

³ Ibid.

œuvres, pourvu qu'on vît que nos bonnes œuvres étaient aussi celles de Dieu, par l'effet certain de la grâce qu'il préparait pour les faire; et c'est pourquoi, en un autre endroit, il enseigne que *prédestiner*, en Dieu, n'est autre chose que de prévoir ce qu'il veut faire dans les hommes; ce qui emporte la prescience de leurs bonnes œuvres, mais comme enfermées dans la préparation de sa grâce, et en cette qualité, œuvres de Dieu de la façon particulière qu'on vient d'expliquer. C'est ce qu'il explique encore ailleurs plus clairement, par ces mots: En Dieu *prédestiner*, dit-il¹, n'est autre chose que d'avoir disposé ses œuvres futures dans sa prescience, qui ne peut ni se tromper, ni être changée. Quand il dispose ses œuvres futures, il dispose en même temps les nôtres, qui y sont comprises; et ainsi, la prescience de nos œuvres, comme opérées de Dieu même par des moyens infaillibles, fait la première partie de la prédestination.

Il prouve même, par un passage de saint Paul², que la prédestination est appelée prescience. Dieu, dit l'apôtre³, n'a pas rejeté son peuple qu'il a connu dans sa prescience. Saint Augustin démontre, par toute la suite, que ce peuple prévu de Dieu, est le peuple prédestiné qu'il a prévu qu'il formerait par l'effet certain de sa grâce; et ce Père conclut de là⁴, que si quelques interprètes de l'Écriture, en parlant de la vocation des élus, l'ont appelée une prescience, ils ont entendu par là la prédestination elle-même, et ont mieux aimé se servir du terme de prescience, parce qu'il était plus intelligible, et que d'ailleurs il ne répugnait pas, mais plutôt qu'il convenait parfaitement à la doctrine de la prédestination de la grâce.

Voilà donc un beau dénoûment de saint Augustin sur la doctrine des anciens. Un grand nombre d'eux, et Clément Alexandrin, autant et plus que les autres, ont dit que la prédestination était fondée sur la prescience⁵, et encore sur la prescience de nos bonnes œuvres futures. Si c'est une prescience de nos bonnes œuvres que nous devions faire, sans que Dieu nous y inclinât par des moyens infaillibles, ils sont contraires à saint Augustin; mais si c'est une prescience de nos bonnes œuvres, comme faites par des moyens infaillibles préparés de Dieu, c'est précisément et rien plus ce que demande ce Père. Or est-il que visiblement ils entendent que nos bonnes œuvres sont prévues de Dieu, comme devant être faites par des moyens infaillibles préparés de Dieu, comme il a

¹ Aug. de don. pers. cap. xvii.

² Ibid. cap. xviii. — ³ Rom. xi, 2.

⁴ De don. pers. cap. xviii.

⁵ Lib. v. Strom. p. 470.

été démontré par leurs prières et par celles de l'Église; par conséquent la prescience qu'ils ont établie, loin de répugner à saint Augustin et à la prédestination qu'il a établie, y est parfaitement conforme.

CHAPITRE XXXV.

Que la coopération du libre arbitre avec la grâce, que demandent les anciens docteurs, n'empêche pas la parfaite conformité de leur doctrine avec celle de saint Augustin.

On objecte qu'ils ont dit souvent, et saint Clément d'Alexandrie entre les autres¹, qu'il fallait coopérer par le libre arbitre avec cette grâce, et que comme libres nous devons être sauvés de nous-mêmes. Il est vrai, il l'a dit ainsi dans les endroits mêmes que j'ai cités, et il l'a dû dire; et saint Augustin l'a dit aussi lorsqu'il répète cent fois que dans les touches les plus efficaces de la grâce, c'est à notre propre volonté à consentir ou à ne consentir pas. Mais il a dit en même temps, que c'est en cela que paraît la toute-puissance de la grâce, qu'elle incline le libre arbitre où il lui plaît, en le laissant libre arbitre, ce qu'il prouve principalement par la prière, puisqu'on y demande à Dieu l'effet même du libre arbitre et son exercice, comme une chose qu'il doit opérer par des moyens infaillibles. Or est-il que les autres docteurs disent précisément la même chose, et font des prières où ces moyens infaillibles de fléchir les cœurs, que saint Augustin enseignait, sont expressément contenus, puisqu'ils y sont demandés, comme on l'a vu, par tous les exemples des prières, tant publiques que particulières, et en dernier lieu par celles de saint Clément d'Alexandrie. Par conséquent ils sont tous d'accord avec saint Augustin, et ce Père a raison de dire que la prière les concilie tous dans une seule et même doctrine.

CHAPITRE XXXVI.

En quel sens on dit que la grâce est donnée à ceux qui en sont dignes, et qu'en cela les anciens ne disent rien autre chose qu'a dit saint Augustin.

On objecte enfin, que les anciens disent, et saint Clément d'Alexandrie comme les autres, encore dans les endroits que j'ai allégués, que dans la distribution de la grâce, Dieu la donne à ceux qu'il en trouve dignes, ou, ce qui est la même chose, à ceux qu'il y trouve propres et disposés à la recevoir²; ce qui semble dire qu'elle est prévenue par les mérites des hommes, contre la doctrine expresse de saint Augustin. Mais ce Père a encore dénoué cette difficulté. L'incon-

¹ Lib. vi, p. 477. Lib. vii, p. 519.

² Lib. vii, p. 519, 526.

venient, dit-il¹, n'est pas d'assurer que Dieu donne la grâce à ceux qui en sont dignes, et qui y sont propres, mais à ne savoir pas par où ils le sont. Dieu donne la vie éternelle à ceux qui en sont dignes: cela est certain et de la foi, car il ne la donne qu'au mérite; mais il reste à examiner qui les en fait dignes. Si vous dites que c'est une grâce si divinement préparée qu'elle les convertit actuellement, et les rend actuellement féconds en bonnes œuvres, saint Augustin est content, et n'en veut pas davantage. Or est-il, encore une fois, que tous les docteurs ont reconnu cette grâce et l'ont demandée, et chacun en particulier et tous avec toute l'Église, comme on a vu; et saint Clément d'Alexandrie, qui vient de nous dire que Dieu accorde la grâce à ceux qu'il y trouve propres et disposés à la recevoir², nous a dit que cette bonne disposition est une des choses qu'on demande à Dieu. Origène, son disciple, a enseigné la même doctrine, lorsqu'il dit que Dieu se donne à la vérité à ceux qui sont dignes de lui, mais en même temps aussi qu'il les en rend dignes³. Saint Éphrem dit souvent que Dieu aime ceux qui en sont dignes. Nous avons vu qu'il dit aussi que c'est la grâce qui les en fait dignes. Ils ne sont donc pas contraires à saint Augustin, et il a dit avec eux, sans difficulté, que Dieu distribue sa grâce à ceux qu'il en juge dignes. Mais il reste, dit-il⁴, à examiner comment ils en ont été faits dignes; les uns disent que c'est par leur propre volonté, et nous disons que c'est par la grâce et la prédestination divine.

C'est ce qu'il dit ailleurs en d'autres termes: La vie éternelle est une grâce⁵: cela est certain, puisque ce sont là les propres paroles de saint Paul; mais il ne laisse pas d'être véritable que Dieu ne la donne qu'à ceux qui la méritent; c'est-à-dire, en d'autres paroles, à ceux qui en sont dignes. Mais si elle est donnée au mérite, comment donc est-elle une grâce, sinon à cause que les mérites auxquels elle est donnée nous sont eux-mêmes donnés? Voilà donc comment on est digne, voilà comment on mérite, d'une dignité et d'un mérite qui sont eux-mêmes donnés par celui qui donne tout.

Conformément à cette doctrine, l'Église dans ses prières, où nous avons vu que sa foi nous est déclarée, n'hésite pas à reconnaître que nous sommes dignes de la grâce de Dieu, mais c'est en disant que lui-même nous en rend dignes. Nous vous prions, Seigneur, que cette hostie salutaire nous fasse dignes de votre protection:

¹ De præd. SS. cap. x, p. 622.

² Clem. Alex. ibid. 520.

³ Lib. iii, cont. Cels. p. 141.

⁴ De præd. SS. cap. x.

⁵ Epist. ad. Sixt. jam cit.

TUA NOS PROTECTIONE DIGNOS EFFICIAT. Ailleurs: Faites-nous dignes de votre grâce, des dons célestes, de la participation de vos saints mystères, etc. Rendez-nous propres à en recevoir l'effet, etc. Voilà ce qu'on trouve en cent endroits dans les prières de l'Église latine. L'Église grecque répond à ce sentiment: Faites-nous dignes, dit-elle¹, de chanter l'hymne des séraphins, d'approcher de votre autel: faites-nous-y propres; et dans la messe de saint Jacques²: Faites-nous dignes du sacerdoce, faites-nous dignes de dire: Notre Père, qui êtes dans les cieus, etc. Dans celle de saint Marc, dans celle de saint Basile³, la même chose de mot à mot; et encore: Rendez-nous propres au sacerdoce: rendez-moi propre à me présenter à votre autel. Dans celle de saint Chrysostôme⁴, les mêmes paroles; et encore: Faites-nous dignes de vous offrir ce sacrifice: faites-nous propres à vous invoquer en tout temps et en tout lieu; par où l'on demande en termes formels la grâce de prier; et enfin⁵: Nous vous rendons grâces de nous avoir faits dignes d'approcher de votre autel. Nous sommes donc dignes; mais c'est Dieu qui nous le fait. Je dis plus: nous nous faisons dignes, mais c'est Dieu qui nous accorde la grâce de nous faire dignes; ce que la messe de saint Basile explique en cette sorte⁶: O Dieu qui nous avez remplis des délices (de votre table), accordez-nous que nous nous en rendions dignes. Il ne faut donc plus opposer l'Église grecque à la latine, les Pères grecs à saint Augustin et aux Latins: les deux Églises sont comme deux chœurs parfaitement accordants, où, en différent langage, mais avec un même esprit, on célèbre également la prévention et l'efficacité de la grâce.

CHAPITRE XXXVII.

En quel sens saint Augustin a condamné la proposition de Pélagé: la grâce est donnée aux dignes.

Il est vrai que saint Augustin blâme dans la bouche de Pélagé cette façon de parler: La grâce est donnée à ceux qui en sont dignes, comme contraire à la prévention gratuite de la grâce; mais cet hérésiarque avançait indistinctement la proposition de toutes les grâces: DONARE DEUM EI QUI FUERIT DIGNUS OMNES GRATIAS: Dieu donne toutes les grâces à celui qui en est digne⁷. Ce n'était pas ainsi qu'il fallait parler. Le mérite de la volonté précède, dit saint Augustin⁸, quelques dons de Dieu; mais non pas tous. Ainsi il fallait user de distinction, et non pas in-

¹ P. 3, 11. — ² P. 31, 38. — ³ P. 36, 46, 47.

⁴ P. 72, 74. — ⁵ P. 78. — ⁶ P. 58.

⁷ De Gestis Pelag. cap. xiv, n° 33.

⁸ Enchirid. n° 32.

sinuer, comme Pélage, qu'on pouvait se rendre digne de toutes les grâces. Quand saint Paul dit : *J'ai bien combattu, etc. et la couronne de justice m'est réservée, que Dieu, ce juste juge, me rendra : Sans doute, dit saint Augustin¹, cette couronne est donnée à un homme qui en était digne, et ne pouvait être donnée (par ce juste juge) à quelqu'un qui ne le fût pas ; et encore après² : La récompense était due à un apôtre qui en était digne, ce qu'il répète cent fois ; mais pour cela il ne s'ensuit pas que, comme disait Pélage, toutes les grâces, ou que la grâce infiniment et absolument ne fût donnée qu'à ceux qui en étaient dignes ; puisque s'il y en avait qui fussent données à ceux qui en étaient dignes, comme la couronne de justice à saint Paul, la grâce lui avait été donnée auparavant, encore qu'il en fût indigne, lui ayant été donnée pendant qu'il était encore persécuteur.*

CHAPITRE XXXVIII.

En quel sens on prévient Dieu, et on en est prévenu.

Selon cette règle, il est constant qu'on prévient Dieu par rapport à certaines grâces ; et ce n'est pas là une question ; puisque même le Psalmiste a dit : *Prévenons sa face par une humble confession*³ de nos péchés ou de ses louanges. Quand on demande, quand on frappe, quand on cherche, selon la parole de Jésus-Christ⁴, afin qu'il nous soit donné, qu'il nous soit ouvert, que nous trouvions, il est sans doute qu'on prévient Dieu ; mais il n'en est pas moins assuré qu'on en est aussi prévenu. Car premièrement, il ne faut pas croire que Dieu ne donne ses grâces qu'à ceux qui l'en prient. Il est libéral par lui-même, dit saint Clément d'Alexandrie⁵, et il prévient les prières. Or le cas où il les prévient le plus clairement, c'est sans doute lorsqu'il les inspire. La prière est un bien de l'âme, c'est-à-dire, un de ces vrais biens dont Dieu est l'auteur, selon ce Père, comme on a vu. *La foi même est celle qui prie*, dit-il encore ; or c'est Dieu qui donne la foi, et c'est à lui qu'il nous a dit que nous devons la demander. Saint Augustin ne parle pas autrement. C'est Dieu, dit encore saint Clément⁶, qui envoie du ciel l'intelligence, que David aussi lui demande, en lui disant : JE SUIS VOTRE SERVITEUR, FAITES QUE J'ENTENDE ; d'où ce Père conclut aussi, que l'intelligence vient de Dieu⁷. La foi en vient donc, puisque c'est de la foi que vient toute l'in-

¹ Enchirid. n° 35.

² Ibid. n° 36.

³ Ps. xciv, 2.

⁴ Matth. vii, 7.

⁵ P. 520, 521.

⁶ Lib. vi, p. 465.

⁷ Ibid. p. 499.

telligence du chrétien. Enfin, nous avons vu dans le même Père, qu'on demande à Dieu la justice ; or nul ne la demande ni ne la désire, que celui qui en a déjà un commencement : mais ce commencement ne lui peut venir que de celui à qui il demande le reste. Ainsi la prière est une preuve que Dieu est auteur de tout bien, et de la prière même, dont aussi nous avons vu qu'on attribue à la grâce l'effet actuel.

Ainsi à divers égards nous prévenons Dieu, et nous en sommes prévenus. Selon ce que nous sentons, c'est nous qui prévenons Dieu : selon ce que nous enseigne la foi, Dieu nous prévient par ces occultes dispositions qu'il met dans les cœurs. C'est pourquoi les anciens, qui ont précédé saint Augustin, ont raison de dire, tantôt que Dieu nous prévient, et tantôt que nous le prévenons ; et tout cela n'est autre chose que ce que le même saint Augustin a développé plus distinctement par ces paroles¹ : « Il faut tout donner à Dieu, parce que c'est lui qui prépare la volonté pour lui donner son secours, et qui continue à l'aider encore après l'avoir préparée : ET PRÆPARAT ADJUVANDAM, ET ADJUVAT PRÆPARATAM ; car la bonne volonté de l'homme précède plusieurs dons de Dieu, mais non pas tous : et il la faut mettre elle-même parmi les dons qu'elle ne précède pas ; car nous lisons l'un et l'autre : Sa miséricorde nous prévient², et sa miséricorde me suit³. Il prévient celui qui ne veut pas encore le bien, afin qu'il le veuille ; et quand il le veut, Dieu le suit, afin qu'il ne le veuille pas inutilement. Car pourquoi est-ce qu'on nous avertit de prier pour nos ennemis, qui sans doute n'ont pas encore la bonne volonté (puisqu'ils nous haïssent), si ce n'est afin que Dieu commence à l'opérer en eux ? Et pourquoi nous avertit-on de demander, afin de recevoir, si ce n'est afin qu'en effet Dieu nous donne ce que nous voulons, après nous avoir donné un bon vouloir ? Nous prions donc pour nos ennemis, afin que la miséricorde de Dieu les prévienne, comme elle nous a prévenus ; et nous prions pour nous-mêmes, qui avons déjà été prévenus, que la miséricorde de Dieu nous suive sans nous abandonner jamais. »

CHAPITRE XXXIX.

Que par les solutions qu'on vient de voir, saint Augustin démontre la parfaite conformité de la doctrine des anciens avec la sienne, qui était celle de l'Église.

Par ces solides dénouements de saint Augustin aux passages qu'on lui objectait des anciens Pères

¹ Enchirid. cap. xxxii.

² Ps. lvi, 11.

³ Ps. xxii, 6.

res, il conciliait leurs sentiments avec les siens, qui étaient ceux de l'Église, et il faisait voir qu'ils enseignaient la prédestination comme lui¹. Saint Cyprien l'enseignait, lorsqu'il disait, que Dieu donnait le commencement de la foi, qu'il donnait la persévérance, qu'il lui fallait tout donner, et ne nous glorifier de rien du tout, parce que nous n'avions rien à nous², à cause que tout le bien, et celui même que nous faisons, nous venait de Dieu. Saint Ambroise l'enseignait lorsqu'il disait, que nous n'avions pas notre cœur ni nos pensées en notre puissance³ : que s'il voulait il ferait dévots les indévots, parce qu'il appelle qui il veut, et qu'il fait religieux qui il lui plaît⁴. Le même saint Ambroise n'enseignait pas moins clairement cette vérité sur ces paroles de saint Luc : Il m'a semblé bon (d'écrire l'Évangile), lorsqu'il disait⁵ : « Ce n'était point par la volonté humaine qu'il parlait ainsi, mais comme il plaisait à Jésus-Christ, qui parlait en lui, et qui opère en nous que ce qui est bon en soi nous paraisse tel. Car il appelle ceux pour qui il est touché de compassion. Ainsi, celui qui suit Jésus-Christ, lorsqu'on lui demande pourquoi il a voulu être chrétien, peut répondre (comme saint Luc) : Il m'a semblé bon ; et lorsqu'il parle en cette sorte, il ne nie pas qu'il n'ait aussi semblé bon à Dieu, parce que c'est Dieu qui prépare la volonté des hommes, et que c'est une grâce de Dieu que Dieu soit honoré par un saint. »

Parmi les Orientaux, saint Grégoire de Nazianze enseignait encore, dit saint Augustin⁶, cette même vérité de la prédestination et de la grâce, lorsqu'il demandait, ainsi que nous avons vu, pour les ennemis de la divinité du Saint-Esprit, qu'ils crussent et qu'ils confessassent la vérité.

Saint Augustin démontre que ces saints docteurs enseignaient tout ce qu'il faut croire sur la prédestination, et la même chose que lui. C'est ce qu'il prouve en résumant les passages qu'on vient de voir, et en faisant le précis de cette sorte :

¹ De dono pers. cap. xix. — ² Ibid.

³ Ambr. de fug. sac. cap. i.

⁴ Id. in Luc. cap. vii, n° 27.

⁵ In proem. Aug. ibid.

⁶ Ibid. Greg. Naz. Orat. xliv, in Pent. ci-dess. ch. xxviii.

Tous ces grands docteurs donnant tout à Dieu, et disant toutes les choses qu'on vient d'entendre, à savoir, que notre cœur n'est pas en notre puissance ; que Dieu fait dévots et religieux qui il lui plaît ; que c'est un effet de sa grâce que nous voulions ce qu'il veut, que nous l'honorions, que nous recevions Jésus-Christ, que nous croyions à la Trinité, et que nous confessions notre croyance ; tous ces docteurs, dit-il, ont sans doute confessé la grâce que je défends ; mais en la confessant poursuit-il, « dira-t-on qu'ils ont nié la prescience que les plus ignorants reconnaissent ? Mais s'ils connaissaient que Dieu donne la grâce, et s'ils ne pouvaient pas ignorer qu'il ne l'eût prévue, et ceux à qui il l'avait destinée, sans doute ils reconnaissent la prédestination qui a été prêchée par les apôtres, et que nous défendons avec une attention particulière contre les nouveaux hérétiques. »

Il n'y a rien de plus clair ni de plus démonstratif que cette preuve de saint Augustin ; et c'est pourquoi il conclut¹, que c'est être trop contentieux, que de douter le moins du monde de la prédestination qu'il enseignait, c'est-à-dire, d'une prédestination entièrement gratuite, selon la définition que ce Père en avait donnée. Car cette prédestination, comme on a vu, n'étant autre chose que la prescience et la préparation des bienfaits de Dieu, par lesquels sont délivrés très-assurément tous ceux qui le doivent être, puisque déjà il est certain par la foi, que cette suite des bienfaits de Dieu ne peut pas tomber sous le mérite, et qu'il ne reste autre chose que d'en reconnaître la prescience et la préparation dans l'éternité, sur laquelle il n'y a aucune dispute ; il s'ensuit que la querelle qu'on peut faire à Saint Augustin n'est que chicane, et que sur le seul fondement des prières ecclésiastiques, sans encore entamer les autres preuves, la doctrine de ce saint, qu'on vient d'exposer sur l'efficacité de la grâce et la prédestination gratuite, non-seulement est incontestable en elle-même, mais encore évidemment et inévitablement établie du commun accord de l'Orient et de l'Occident, qui est ce qu'il fallait démontrer.

¹ De dono pers. cap. xxi, n° 56.